



## S O M M A I R E

	<i>Pages</i>
Programme de travail du Conseil pour 1954 (E/2513 et Add.1, E/L.571/Rev.1):	
a) Programme de base pour 1954;	
b) Ordre du jour provisoire de la dix-septième session ordinaire du Conseil et détermination des dates auxquelles commencera l'examen des groupes de questions connexes .....	361
Calendrier des conférences pour 1954: proposition de l'Argentine tendant à ce que le Conseil tienne l'une de ses sessions de 1954 à Buenos-Aires .....	366
Programme élargi d'assistance technique: rapport du Comité de l'assistance technique en application des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 492 C II (XVI) du Conseil économique et social .....	366

*Président:* M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

*Présents:*

Les représentants des pays suivants: Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Chili, Norvège, Tchécoslovaquie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

**Programme de travail du Conseil pour 1954 (E/2513 et Add.1, E/L.571/Rev.1):**

- a) Programme de base pour 1954;
- b) **Ordre du jour provisoire de la dix-septième session ordinaire du Conseil et détermination des dates auxquelles commencera l'examen des groupes de questions connexes**

[Point 40 de l'ordre du jour]

1. Le **PRESIDENT** déclare ouverte la première séance de la reprise de la seizième session du Conseil économique et social.
2. Le **Président** invite les membres du Conseil à examiner la note du Secrétaire général (E/2513 et Add.1) qui a trait au programme de base du Conseil pour l'année 1954.
3. M. MEADE (Royaume-Uni) fait observer que certaines questions figurent à la fois dans la liste de questions proposées pour la dix-septième session et dans la liste pour la dix-huitième session. Il y aurait donc intérêt à simplifier le travail du Conseil en

groupant ces questions de façon qu'elles n'apparaissent que dans l'une de ces listes.

4. M. Meade estime en particulier que le point 3<sup>1</sup> et les points 5, a,<sup>2</sup> et 5, b,<sup>3</sup> de la liste de questions proposées pour la dix-septième session, et le point 2<sup>4</sup> de la liste pour la dix-huitième session, pourraient être groupés et examinés par le Conseil à sa dix-huitième session sous la rubrique générale "Situation économique mondiale".

5. Le point 5, c,<sup>5</sup> figurant dans la liste de questions pour la dix-huitième session serait examiné en même temps que le point 4<sup>6</sup>, puisqu'il s'agit dans les deux cas du rapport du Fonds monétaire international.

6. M. MATES (Yougoslavie) appuie en principe la proposition du représentant du Royaume-Uni.

7. D'une façon générale, il faudrait grouper certaines questions, et notamment celles qui ont trait à la situation économique mondiale. Le Conseil est saisi d'un rapport du Secrétaire général sur la situation économique mondiale ainsi que des rapports présentés par les commissions régionales. Tous ces documents présentent un grand intérêt, mais font, dans une certaine mesure, double emploi. M. Mates pense donc que le Conseil aurait avantage à examiner simultanément ces différents rapports. Les commissions régionales étudient la situation dans une région particulière, mais compte tenu de la situation économique mondiale. Le Secrétaire général pourrait présenter un rapport groupant les rapports des trois commissions, précédés d'une introduction générale qui contiendrait notamment des observations ne figurant pas dans les rapports régionaux. A ce volume le Secrétaire général pourrait éventuellement joindre une étude portant sur les régions dont il n'est pas question dans les rapports régionaux. Le Conseil pourrait alors examiner la situation économique mondiale dans son ensemble et étudier la question du plein emploi sous cette rubrique, comme l'a proposé le représentant du Royaume-Uni. La discussion générale ne pourrait avoir lieu qu'à la session d'été. Cette procédure éviterait tout double emploi entre les rapports des commissions et le rapport du Secrétaire général.

8. S'il est vrai que le Conseil ne pourra suivre cette procédure en 1954, il serait cependant sage de l'envisager pour l'avenir. M. Mates souligne qu'il ne s'agit que d'une suggestion et qu'il serait heureux de connaître l'opinion des membres du Conseil à ce sujet.

9. M. DE SEYNES (France) déclare que sa délégation, qui a préconisé à différentes reprises le regroupement de différents points de l'ordre du jour

<sup>1</sup> Situation économique mondiale.

<sup>2</sup> Plein emploi: Mesures à prendre pour éviter l'inflation que pourrait provoquer un niveau élevé de l'activité économique.

<sup>3</sup> Plein emploi: La reconversion après la période de réarmement.

<sup>4</sup> Plein emploi: Examen des réponses des gouvernements au questionnaire relatif au plein emploi.

<sup>5</sup> Plein emploi: Rapport du Fonds monétaire international en application de la résolution 483 C (XVI).

<sup>6</sup> Rapport du Fonds monétaire international.

lorsque ceux-ci étaient apparentés, n'aurait pas de difficultés à se montrer d'accord avec la délégation yougoslave sur le plan des principes. Mais la solution proposée par M. Mates ne serait probablement pas immédiatement applicable en pratique, et il faudrait avoir recours à des mesures transitoires. Il semble que même la proposition du Royaume-Uni serait difficile à mettre en œuvre.

10. Les débats du Conseil sur la situation économique mondiale, le plein emploi ou les rapports des commissions régionales ne présentent un intérêt que s'ils portent sur des données qui n'ont pas un caractère rétrospectif trop prononcé. Si le Conseil renvoie l'étude de la situation économique mondiale au mois de juillet, il discutera sur des données qui remonteront probablement à octobre 1953. La délégation française estime que cette considération est décisive. Il y a évidemment intérêt à examiner en même temps la question du plein emploi et la situation économique mondiale. Si la question du plein emploi doit être traitée à la session de printemps, il faudrait modifier la période sur laquelle porte le questionnaire, ce qui n'est pas possible cette année. On devrait envisager une période de transition, par exemple une année où le questionnaire porterait sur plus ou moins de douze mois.

11. La proposition du représentant du Royaume-Uni ne semble donc pas applicable à l'heure actuelle, mais on pourrait envisager de l'adopter ultérieurement.

12. La proposition de la délégation yougoslave tendant à grouper dans un même recueil les rapports des commissions régionales et les conclusions du Secrétaire général présente un certain intérêt pour les débats. Mais, en imposant au Secrétaire général un cadre trop rigide, une certaine façon de traiter le problème, on limiterait dangereusement sa liberté lorsqu'il s'agit de broser un tableau de la situation économique mondiale. Il y a intérêt à pouvoir aborder un même problème de différentes façons, même s'il y a double emploi et chevauchement. Quoi qu'il en soit, la proposition de la délégation yougoslave ne porte pas sur l'année 1954. La délégation française est prête à l'examiner, en tenant compte de la question du calendrier et en envisageant une période de transition.

13. M. MEADE (Royaume-Uni) demande quand le rapport sur la situation économique mondiale sera prêt.

14. M. GEORGES-PICOT (Secrétaire général adjoint chargé des Départements des questions économiques et des questions sociales) dit que ce rapport sera terminé approximativement à la même époque que les années précédentes, c'est-à-dire au début du mois de mars. Les traductions seront publiées à l'ouverture de la session du Conseil.

15. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) estime que la suggestion du représentant de la Yougoslavie est intéressante et que le Conseil pourrait utilement l'étudier sous le point 26<sup>7</sup> de la liste de questions proposées pour la dix-huitième session. Pour l'instant, M. Wadsworth est prêt à appuyer la proposition du représentant du Royaume-Uni, qui n'envisage que le groupement de quelques points de l'ordre du jour.

16. Il convient cependant d'équilibrer l'ordre du jour des deux sessions du Conseil, et M. Wadsworth voudrait savoir si le représentant du Royaume-Uni, pour

rétablir l'équilibre, a l'intention de reporter certains points de la dix-huitième à la dix-septième session.

17. M. MATES (Yougoslavie) rappelle qu'il n'a fait qu'une simple suggestion. Comme l'a fait remarquer le représentant des Etats-Unis, la délégation yougoslave pourrait présenter formellement une proposition en ce sens lorsque le Conseil discutera de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. M. Mates a cependant jugé opportun de présenter dès maintenant sa suggestion, tout en sachant qu'elle exige un examen plus approfondi.

18. Pour l'instant, la délégation yougoslave appuie la proposition du Royaume-Uni.

19. M. FENAUX (Belgique) comprend la préoccupation du représentant du Royaume-Uni. Il faut en effet éviter de longues discussions sur un même sujet à deux sessions successives. La délégation belge estime cependant, comme le représentant de la France, qu'il faut laisser une certaine souplesse aux différentes études et ne pas discuter des données qui ne sont plus d'actualité. En outre, la proposition du Royaume-Uni tend à enlever à la dix-septième session bon nombre de questions importantes et à surcharger la session d'été.

20. M. EL-TANAMLI (Egypte) souligne tout l'intérêt que présente la proposition de la Yougoslavie, qui prévoit une seule discussion sur plusieurs rapports traitant d'un même sujet.

21. La délégation égyptienne a déjà eu l'occasion de souligner les relations étroites qui existent entre le rapport sur la situation économique mondiale et les rapports du Fonds et de la Banque. Ces deux organismes cherchent à corriger le déséquilibre de l'économie mondiale. Le rapport sur la situation économique mondiale ne se borne pas à constater des faits, mais il souligne les raisons du déséquilibre économique. Lors de l'étude de ce rapport, il serait donc utile d'être renseigné sur les activités de la Banque et du Fonds.

22. C'est pourquoi la délégation égyptienne propose, comme amendement à la proposition du Royaume-Uni, que le rapport du Fonds (points 4 et 5, c) et le rapport de la Banque (point 6) soient examinés à la dix-huitième session en même temps que le rapport sur la situation économique mondiale, à condition toutefois que cette méthode n'entraîne aucun déséquilibre dans les ordres du jour des dix-septième et dix-huitième sessions du Conseil.

23. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne peut approuver la tendance qui consiste à grouper différents problèmes. Comme le représentant de la France, il doute qu'il soit logique de s'engager trop avant dans cette voie, car on en arriverait bientôt à n'avoir que deux points à l'ordre du jour: a) questions économiques, et b) questions sociales; ainsi chacun pourrait dire ce qu'il voudrait au sujet de ces deux points généraux. On pourrait même aller plus loin. Etant donné l'interdépendance des questions économiques et des questions sociales, le Conseil n'aurait plus qu'une seule question à étudier. Voilà où mène cette tendance exagérée à regrouper les questions. Or le Conseil est un organisme spécialisé qui doit étudier en détail les différentes questions qui sont de sa compétence; il doit prendre en considération le caractère spécifique de chaque problème dans les différentes régions géographiques. Les travaux des commissions régionales revêtent très souvent un aspect

<sup>7</sup> Organisation et fonctionnement du Conseil et de ses commissions.

très particulier. Il est possible, et même inévitable, que des répétitions se produisent, mais il n'y a pas lieu de s'en effrayer. Elles permettront de mieux comprendre la complexité des différents problèmes économiques qui sont tous étroitement liés les uns aux autres.

24. En ce qui concerne la proposition du Royaume-Uni, M. Arkadyev partage le point de vue exprimé par la délégation française. Les débats doivent porter sur la documentation la plus récente dont le Conseil puisse disposer. Si le Conseil étudie des données périmées, il sera en retard sur les événements. En fait, M. Arkadyev ne comprend pas très bien les motifs qui poussent la délégation du Royaume-Uni à renvoyer certains points de la dix-septième session à la dix-huitième session.

25. M. PÉREZ PEROZO (Venezuela) partage le souci manifesté par la délégation yougoslave et voudrait voir ordonner et simplifier les débats du Conseil. Il tient cependant à faire remarquer que la question est plus complexe qu'elle ne paraît l'être de prime abord. Certes, l'examen des rapports des commissions économiques régionales s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'étude de la situation économique mondiale et de la question du plein emploi; cependant, ces rapports traitent aussi, pour une large part, des programmes de mise en valeur entrepris dans les différentes régions. Ils se rattachent donc étroitement à la question du développement des pays sous-développés.

26. Quoi qu'il en soit, la délégation du Venezuela est portée à appuyer la proposition du Royaume-Uni amendée par l'Égypte. En effet, la liste de questions à examiner lors de la dix-septième session lui paraît plus chargée que la liste relative à la dix-huitième session, étant donné qu'elle comprend des questions d'une grande importance: celles qui font l'objet des points 3, 5, 7 et 8, par exemple.

27. M. MUÑOZ (Argentine) est également d'accord, en principe, pour reporter l'examen des questions dont les représentants de l'Égypte et du Royaume-Uni demandent le renvoi à la dix-huitième session. Cette décision aurait pour effet d'équilibrer les deux sessions prévues pour 1954.

28. Répondant aux arguments du représentant de la France sur le caractère périmé de la documentation que le Conseil serait appelé à examiner si cette proposition était adoptée, M. Muñoz dit que l'on peut fort bien demander au Secrétariat de compléter ses rapports avec les données qu'il aura rassemblées entre les dix-septième et dix-huitième sessions. D'une manière générale, le Conseil aurait intérêt à examiner la situation économique mondiale à la session la plus rapprochée de la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Il ne faut pas oublier, en effet, que c'est à l'intention de l'Assemblée générale que le Conseil procède à ses études et formule ses conclusions: tout bien pesé, le caractère d'actualité des avis que formule le Conseil importe plus que celui des rapports qui sont soumis à son examen.

29. Enfin, il ne faut pas oublier que les rapports doivent parvenir aux gouvernements en temps voulu pour leur permettre de les étudier à fond avant la session du Conseil: M. Muñoz rappelle à cet égard que le Conseil s'est déjà trouvé dans l'obligation de renvoyer l'examen de questions importantes, le délai de six semaines prévu par le règlement intérieur n'ayant pu être respecté. Une telle situation aurait

moins de chances de se reproduire en ce qui concerne le rapport sur la situation économique mondiale si l'étude de cette question était régulièrement renvoyée à la session d'été.

30. M. DE SEYNES (France) constate que l'amendement de l'Égypte aggrave encore la proposition initiale du Royaume-Uni. Le représentant de l'Égypte a raison lorsqu'il dit que les travaux du Fonds et de la Banque ne sont pas sans influencer, dans une certaine mesure, sur la situation économique mondiale, et que les rapports de ces organismes sont en quelque sorte des rapports de conjoncture. Mais s'il en est bien ainsi, il devient encore plus évident que ces rapports doivent se rattacher aussi étroitement que possible à l'actualité. Or, si la proposition de l'Égypte était adoptée, le Conseil serait amené à n'examiner qu'en juillet 1954 un rapport rédigé en juin 1953 d'après les données statistiques d'avril 1953.

31. M. de Seynes dit qu'il y aurait moins d'inconvénients à envisager les propositions dont le Conseil est saisi s'il était assuré que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds et de la Banque étaient vraiment en mesure, comme le pense le représentant de l'Argentine, de mettre leurs rapports à jour. Mais le représentant de la France a des doutes sur ce point.

32. M. EL-TANAMLI (Égypte) fait observer que les rapports du Fonds et de la Banque se composent généralement de deux parties, l'une contenant une analyse de la situation économique mondiale, l'autre exposant les travaux proprement dits des deux institutions. C'est cette deuxième partie qui se rattache plus particulièrement à l'actualité; or il est tout à fait possible de la mettre à jour avant la session d'été du Conseil: la Banque l'a fait en 1953 en soumettant au Conseil pour sa quinzième session un bref rapport complémentaire.

33. Comme le représentant de l'Argentine, M. El-Tanamli reconnaît que le Conseil doit étudier la situation économique mondiale à une date aussi proche que possible de la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Il fait observer, en outre, que l'amendement proposé par l'Égypte ne nuirait guère à l'équilibre des deux sessions, étant donné que l'année précédente le Conseil a pu examiner en deux jours les deux rapports du Fonds et de la Banque: leur examen n'occupera sans doute qu'une seule journée en 1954 s'il s'inscrit dans le cadre du débat général sur la situation économique mondiale.

34. M. MATES (Yougoslavie) signale qu'un délai de six mois s'écoule inévitablement entre la réunion des données nécessaires à l'élaboration du rapport sur la situation économique mondiale et la présentation de ce rapport au Conseil. Le rapport se fonde donc généralement sur les renseignements relatifs au premier semestre de l'année considérée; il est complété en dernière heure par des données concernant le troisième trimestre; en général, les renseignements relatifs au quatrième trimestre sont rares ou inexistant. Étant donné que la teneur du rapport dépend de la date de réception des données qu'il contient et que cette date est elle-même fixée en fonction de celle à laquelle le Secrétariat est tenu de soumettre son rapport au Conseil, il ne semble pas que l'on nuise au caractère d'actualité de la documentation en décidant que le débat sur la situation économique mondiale aura lieu désormais à la session d'été.

35. M. Mates estime, au reste, que cette question de l'actualité des documents présente moins d'importance qu'on ne semble lui en attribuer. Le Conseil n'a pas pour mission de dicter aux gouvernements la politique à suivre en matière économique; il doit étudier en toute objectivité, et scientifiquement, l'évolution et les tendances de la situation mondiale pour en tirer les leçons qui s'imposent: à cet égard, un certain recul est plus utile que nuisible.

36. La délégation yougoslave votera donc pour la proposition du Royaume-Uni et l'amendement de l'Égypte.

37. M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) pense qu'il est raisonnable de chercher à éviter les chevauchements et les doubles emplois et à équilibrer les deux sessions annuelles du Conseil. Il est bon également de vouloir harmoniser les travaux du Conseil avec ceux de l'Assemblée générale. Toutefois, le Conseil doit se garder de tracer une ligne de démarcation trop rigide entre les différentes questions et de décréter que tel problème sera examiné au printemps et tel autre en été. Il ne doit surtout pas se refuser à admettre l'interdépendance des questions dont il est saisi et chercher à dissocier l'économique du social ou de l'humanitaire. Le Conseil ne doit pas oublier, en effet, qu'il a pour mission de soulager les maux dont souffre l'humanité et qu'il doit répondre, par une action positive inspirée de la conjoncture, aux grands espoirs que les peuples ont placés en l'Organisation des Nations Unies.

38. M. Rodríguez Fabregat souligne ensuite l'importance que sa délégation attache au respect des dispositions du règlement intérieur relatives à la publication des documents dans les trois langues de travail du Conseil.

39. C'est en tenant compte de toutes ces considérations que la délégation uruguayenne décidera, au moment du vote, de la position qu'elle adoptera en ce qui concerne l'organisation des travaux du Conseil à ses sessions de 1954.

40. M. GEORGES-PICOT (Secrétaire général adjoint chargé des Départements des questions économiques et des questions sociales) dit que le Secrétariat général partage entièrement la préoccupation de ceux qui aimeraient que le Conseil regroupât certains points de son ordre du jour afin d'éviter des débats inutiles ou la répétition de débats analogues, à condition qu'il soit possible de le faire sans nuire à l'équilibre des sessions ou à la bonne marche des travaux.

41. M. Georges-Picot précise que le rapport sur la situation économique mondiale se fonde sur des statistiques relatives à l'ensemble de l'année considérée, y compris le dernier trimestre. Cela explique que sa rédaction ne puisse se terminer avant la fin du mois de février, au plus tôt.

42. Pour ce qui est de la possibilité de soumettre au Conseil une documentation plus complète à sa session d'été, M. Georges-Picot fait observer que les services compétents du Secrétariat s'occupent généralement, dans l'intervalle des deux sessions, de la préparation de la documentation relative au plein emploi. D'autre part, pour mettre à jour le rapport sur la situation mondiale ou pour publier un rapport supplémentaire, le Secrétariat devrait attendre de recevoir les données relatives au premier trimestre de l'année et risquerait de ne pouvoir achever son travail de compilation et d'analyse en temps utile; en outre, tous

les gouvernements ne publient pas des statistiques trimestrielles. La solution que le Conseil pourrait envisager d'adopter serait de demander au Secrétariat de présenter verbalement les commentaires nécessaires pour mettre à jour les données contenues dans son rapport d'après les renseignements complémentaires qu'il aurait recueillis entre-temps.

43. M. LOPEZ HERRARTE (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) dit que la Banque s'est toujours efforcée de soumettre au Conseil les renseignements les plus complets et les plus récents qu'il lui soit possible de communiquer. Elle peut le faire à la session du printemps car, entre octobre et avril ou mai de l'année suivante, elle peut facilement disposer du personnel nécessaire pour rédiger son rapport et le tenir à jour; toutefois, au-delà de cette date, tous ses services sont pris par la préparation de sa réunion annuelle. D'autre part, la Banque tient beaucoup à ce que son président assiste aux débats que le Conseil économique et social consacre à l'examen de son rapport: or il serait extrêmement difficile au Président de la Banque de quitter Washington en été alors que la réunion annuelle a lieu en septembre.

44. Avant de terminer, M. Lopez Herrarte rappelle au Conseil que lorsque le rapport de la Banque a été examiné au cours d'une session d'été, il y a quatre ou cinq ans, tous les membres ont été d'accord pour reconnaître que c'était une perte de temps que d'examiner des faits qui remontaient à près d'un an.

45. M. REYES (Philippines) votera en faveur des propositions du Royaume-Uni et de l'Égypte s'il est bien entendu: premièrement, que ces propositions ont pour but d'alléger l'ordre du jour de la dix-septième session, afin de permettre au Conseil d'examiner à cette session les importantes questions — telle la liberté de l'information — dont l'étude avait été différée lors de la seizième session; deuxièmement, que les décisions qui seront prises ne s'appliqueront qu'à l'année 1954 et ne créeront aucun précédent qui justifierait désormais le renvoi de l'examen de la situation économique mondiale à la session d'été.

46. M. DE SEYNES (France) se demande pourquoi les partisans du "groupage" n'envisagent pas d'examiner la question du plein emploi à la dix-septième session, plutôt que de renvoyer à la dix-huitième session six questions qui figurent actuellement dans la liste des points à examiner lors de la session de printemps.

47. M. MEADE (Royaume-Uni) ne pense pas que l'on puisse avancer l'examen de la question du plein emploi, car les réponses des gouvernements au questionnaire ne peuvent parvenir au Secrétariat en temps utile pour lui permettre de les analyser et de présenter un rapport circonstancié. Le Royaume-Uni attache une très grande importance à la question du plein emploi, et son représentant se refuserait à traiter un sujet si hautement technique en l'absence d'instructions très précises de son gouvernement.

48. S'adressant ensuite au représentant des Philippines, M. Meade dit que ses réserves sont parfaitement justifiées et que c'est bien dans cet esprit que la délégation du Royaume-Uni a présenté sa proposition.

49. Le PRÉSIDENT demande aux membres du Conseil s'ils n'ont pas d'autres propositions à formuler en ce qui concerne les listes de questions proposées pour la dix-septième session et pour la dix-huitième session.

50. M. MEADE (Royaume-Uni) pense qu'un seul débat sur les plaintes relatives à l'exercice des droits syndicaux serait suffisant pour l'année 1954. Il propose que cette question, qui fait l'objet du point 17 de la liste de questions proposées pour la dix-septième session et du point 12 de la liste pour la dix-huitième session, soit étudiée au printemps.

51. Il propose ensuite d'examiner le point 4<sup>8</sup> de la liste de questions proposées pour la dix-septième session en même temps que le point 16<sup>9</sup> de la liste pour la dix-septième session, et de grouper l'examen du point 23<sup>10</sup> de la liste pour la dix-septième session et du point 9<sup>11</sup> de la liste pour la dix-huitième session, qui ont trait tous deux au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

52. On pourrait envisager éventuellement de grouper aussi toutes les questions relatives à l'assistance technique.

53. M. DE SEYNES (France) dit que, se basant sur l'hypothèse que les problèmes économiques seraient examinés à la dix-septième session, la délégation française a envisagé de proposer, pour rétablir l'ordre des sessions, de reporter à la dix-huitième session l'examen des points 15, 19, 20, 21, 24, 25, 26 et 27<sup>12</sup> de la liste actuelle de questions proposées pour la dix-septième session.

54. A la suite d'un bref échange de vues, le PRESIDENT propose au Conseil de se prononcer d'abord sur la proposition initiale du Royaume-Uni et sur l'amendement de la délégation égyptienne. Le Conseil pourra ainsi préciser sa position de principe. Il demandera ensuite au Secrétariat de préparer un bref document de travail rappelant les autres propositions dont le Conseil est saisi et indiquant l'effet qu'auraient ces propositions sur la durée éventuelle des deux sessions.

*Il en est ainsi décidé.*

55. Le PRESIDENT met aux voix l'amendement de l'Egypte tendant à renvoyer à la dix-huitième session l'examen des points 4<sup>13</sup>, 5, c<sup>14</sup>, et 6<sup>15</sup> qui figurent dans la liste de questions proposées pour la dix-septième session.

*Par 10 voix contre 5, avec 3 abstentions, cet amendement est adopté.*

56. Le PRESIDENT met ensuite aux voix la proposition du Royaume-Uni tendant à renvoyer à la dix-huitième session l'examen des points 3<sup>16</sup>, 5, a<sup>17</sup>, et 5, b<sup>18</sup>, figurant dans la liste de questions proposées pour la dix-septième session, étant entendu que toutes

<sup>8</sup> Production et répartition du papier-journal et du papier d'édition.

<sup>9</sup> Liberté de l'information.

<sup>10</sup> Rapport du Conseil d'administration du FISE.

<sup>11</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

<sup>12</sup> Lutte contre les mesures discriminatoires et protection des minorités (15); Esclavage (19); Projet de convention relative à la nationalité de la femme mariée (20); Apatridie (21); Stupéfiants: problème de la feuille de coca (24); Rapport de l'UNESCO (25); Rapport de l'UIT (26); Forme des rapports des institutions spécialisées (27).

<sup>13</sup> Rapport du Fonds monétaire international.

<sup>14</sup> Plein emploi: Rapport du Fonds monétaire international en application de la résolution 483 C (XVI).

<sup>15</sup> Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

<sup>16</sup> Situation économique mondiale.

<sup>17</sup> Plein emploi: Mesures à prendre pour éviter l'inflation que pourrait provoquer un niveau élevé de l'activité économique.

<sup>18</sup> Plein emploi: La reconversion après la période de réarmement.

ces questions (y compris celles dont le renvoi a été proposé par la délégation de l'Egypte) feront l'objet d'un seul débat sous la rubrique "Situation économique mondiale".

*Par 12 voix contre une, avec 5 abstentions, cette proposition est adoptée.*

57. Le PRESIDENT rappelle qu'il s'agit d'une décision préliminaire que le Conseil sera appelé à confirmer par la suite.

58. Expliquant son vote, M. FENAUX (Belgique) déclare qu'il s'est abstenu parce qu'il a jugé qu'il ne s'agissait que de l'adoption d'une proposition préliminaire. Il réserve pour sa délégation le droit de modifier sa position lors du vote définitif.

59. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) s'est abstenu parce qu'il ne croit pas qu'il y ait intérêt à renvoyer l'étude des rapports de la Banque et du Fonds à la dix-huitième session du Conseil, surtout après la déclaration du représentant de la Banque.

60. M. BRENNAN (Australie) estime que, par suite de la décision du Conseil, le point de l'ordre du jour de la dix-huitième session relatif à la situation économique mondiale comportera de nombreuses subdivisions.

61. Il croit qu'il y aurait intérêt, pour la clarté du débat, à examiner à part les rapports de la Banque et du Fonds.

62. M. DE SEYNES (France) rappelle les dispositions de la résolution 414 (XIII), relative à l'organisation du Conseil. Cette résolution prévoit, en son paragraphe 8, d, qu'à la première session ordinaire de l'année le Conseil économique et social étudiera autant que possible les principales questions économiques et les questions connexes. Cette recommandation reste valable, et M. de Seynes a cru devoir s'y conformer en votant contre la proposition du représentant du Royaume-Uni et contre l'amendement du représentant de l'Egypte.

63. M. MUÑOZ (Argentine) a voté pour la proposition du Royaume-Uni et pour l'amendement de l'Egypte parce qu'il estime indispensable de traiter les problèmes considérés dans le cadre de la question du plein emploi.

64. M. MATES (Yougoslavie) a appuyé les propositions du représentant du Royaume-Uni et du représentant de l'Egypte. Il tient cependant à réserver la position de sa délégation; celle-ci ne pourra se prononcer qu'après avoir pris connaissance de toutes les propositions qui pourraient être faites au Conseil.

65. Répondant à l'argumentation du représentant de la France, il rappelle que le Conseil n'a, en fait, jamais appliqué les dispositions de la résolution 414 (XIII) que M. de Seynes a invoquées.

66. Le PRESIDENT annonce que le Secrétariat préparera un document de travail qui reprendra les propositions sur lesquelles le Conseil vient de se prononcer ainsi que les propositions du représentant de la France.

67. Répondant aux questions posées par M. MUÑOZ (Argentine) et M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique), M. VAKIL (Secrétaire du Conseil) précise ce qui suit:

68. Premièrement, le point 7, d, (Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le dévelop-

pement sur la création éventuelle d'une société financière internationale) figure dans la liste de questions proposées pour la dix-septième session conformément au paragraphe 3 de la résolution 482 B (XVI) du Conseil. Entre-temps, la Deuxième Commission a présenté à l'Assemblée générale, pour adoption, un projet de résolution selon lequel l'Assemblée générale prierait la Banque de faire rapport au Conseil à sa dix-huitième session<sup>19</sup>; l'Assemblée générale ne s'est pas encore prononcée à ce sujet. L'ordre du jour du Conseil sera modifié le cas échéant.

69. Deuxièmement, la question intitulée "Assistance et relèvement en Corée" a été régulièrement inscrite à l'ordre du jour du Conseil à partir de la reprise de sa onzième session. Son examen a cependant été différé, depuis la quatorzième session, d'une session à l'autre. À sa 750<sup>ème</sup> séance, le Conseil a décidé de renvoyer l'examen de cette question "à une session ultérieure"<sup>20</sup>. Il appartient au Conseil de décider s'il veut inscrire cette question à l'ordre du jour de sa dix-huitième session.

**Calendrier des conférences pour 1954: proposition de l'Argentine tendant à ce que le Conseil tienne l'une de ses sessions de 1954 à Buenos-Aires**

[Point 35 de l'ordre du jour\*]

70. M. MUÑOZ (Argentine) rappelle que, lorsque le Conseil économique et social préparait son programme pour l'année 1954, la délégation de l'Argentine avait, au nom de son gouvernement, invité le Conseil à tenir à Buenos-Aires l'une de ses deux sessions de 1954<sup>21</sup>. Entre la fin de la première partie de la seizième session et la reprise de cette session, la délégation de l'Argentine a consulté les diverses délégations représentées au Conseil et elle a constaté que nombre d'entre elles étaient très attachées à la tradition qui consiste à tenir la session d'été à l'Office européen, à Genève. Le Gouvernement de la République Argentine se proposait donc d'accueillir le Conseil économique et social à Buenos-Aires pour la session d'avril 1954.

\* Suite de la 749<sup>ème</sup> séance.

<sup>19</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Annexes*, point 26 de l'ordre du jour, document A/2590, projet de résolution C.I.

<sup>20</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, seizième session*, 750<sup>ème</sup> séance, par. 7.

<sup>21</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, seizième session*, 749<sup>ème</sup> séance, par. 77.

Deux ou trois gouvernements, obéissant à leur traditionnel souci d'économie, ont décliné cette offre, tandis que deux autres n'ont pu donner de réponse définitive. En revanche, les délégations de la Belgique, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de la France, de l'Inde, de la Pologne, des Philippines, de la Turquie, de l'Union soviétique, du Venezuela et de la Yougoslavie ont favorablement accueilli la proposition du Gouvernement argentin. M. Muñoz tient à exprimer à ces délégations les chaleureux remerciements de son gouvernement.

71. Le Gouvernement de la République Argentine aurait aimé recevoir le Conseil économique et social et lui fournir à cette occasion les services et toutes les facilités nécessaires. Cependant, étant donné l'immence de la réunion du Conseil économique et social, et pour des raisons que le Gouvernement de l'Argentine n'avait pu prévoir, il ne semble pas qu'il soit possible de terminer à temps les préparatifs indispensables. C'est pourquoi, après avoir dûment considéré le problème sous tous ses aspects, le Gouvernement de la République Argentine a pensé qu'il était de son devoir de ne pas maintenir son invitation.

72. Le PRESIDENT exprime au représentant de l'Argentine les remerciements et les regrets du Conseil.

**Programme élargi d'assistance technique: rapport du Comité de l'assistance technique en application des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 492 C II (XVI) du Conseil économique et social**

[Point 8, c, de l'ordre du jour]

73. M. DE SEYNES (France), Président du Comité de l'assistance technique, rappelle que le Comité de l'assistance technique avait été chargé de présenter au Conseil économique et social des recommandations concernant les méthodes financières dans le cadre desquelles est appliqué le programme élargi d'assistance technique.

74. Un groupe de travail a été constitué, et, après une semaine de délibérations d'ailleurs fructueuses, il a décidé de renvoyer l'étude de ces questions au Bureau de l'assistance technique, qui doit se réunir en décembre 1953. Le Comité de l'assistance technique n'a donc été saisi d'aucune proposition concrète, et il a chargé son président d'en informer le Conseil économique et social.

La séance est levée à 17 h. 30.